



Histoire de l'éducation

132 | 2011

L'éducation de Louis XV

Le cardinal de Fleury et l'enseignement de l'histoire de France

Cardinal de Fleury and the teaching of the history of France

Kardinal Fleury und der Unterricht der französischen Geschichte

El cardenal de Fleury y la enseñanza de la historia de Francia

Chantal Grell



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/2419>

DOI : [10.4000/histoire-education.2419](https://doi.org/10.4000/histoire-education.2419)

ISSN : 2102-5452

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2011

Pagination : 73-89

ISBN : 978-2-84788-360-2

ISSN : 0221-6280

Référence électronique

Chantal Grell, « Le cardinal de Fleury et l'enseignement de l'histoire de France », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 132 | 2011, mis en ligne le 01 octobre 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/2419> ; DOI : [10.4000/histoire-education.2419](https://doi.org/10.4000/histoire-education.2419)

Le cardinal de Fleury et l'enseignement de l'histoire de France

Chantal GRELL

L'histoire, c'est une tradition dans les éducations princières françaises, occupe une place de choix : première forme d'initiation au pouvoir et matière à réflexion sur « l'art royal », autrement dit l'art de gouverner, elle est même le savoir princier par excellence¹. La tradition humaniste², y voyait un savoir complet qui permettait de former la raison grâce aux expériences passées et de dessiner, à travers les faits et gestes des grands ancêtres, l'image du souverain idéal. Elle contribuait aussi à la formation morale et politique. Bien qu'au milieu du XVII^e siècle sa suprématie dans les éducations princières semble avoir été menacée³, elle fut toujours très importante aux yeux des Bourbon, très attachés au sentiment de la continuité et de la tradition. Louis XIV eut droit

1 Cet article présente les grandes lignes d'une longue étude (« L'éducation de l'enfant-roi », p. 13-98) publiée en tête de l'édition critique de l'*Abrégé de l'histoire de France* par le cardinal de Fleury (Chantal Grell, *L'Abrégé de l'histoire de France écrit pour le jeune Louis XV*, Montigny-le-Bretonneux, Archives départementales des Yvelines, 2004, désormais noté : « Abrégé »). On s'y reportera pour plus de détails, tant sur Fleury et l'équipe pédagogique qui entoura Louis XV, que sur les grandes histoires de France et les débats politiques du temps. Sur le contexte général de l'éducation princière, voir Ran Halevi (dir.), *Le savoir du prince du Moyen Âge aux Lumières*, Paris, Fayard, 2002 ; Jean Meyer, *L'éducation des princes du XV^e au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2004 ; Pascale Mormiche, *Devenir prince. L'école du pouvoir en France, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, CNRS Éd., 2009.

2 L'histoire est, dit Cicéron dans le *De Oratore*, « *magistra vitæ, lux veritatis, vita memoriæ* ».

3 Les plans d'études qui fleurirent dans les années 1640, alors que Richelieu est en quête d'un précepteur pour Louis-Dieudonné, marquent le triomphe de la philosophie. La Mothe Le Vayer proposa alors une sorte d'encyclopédie du savoir princier dont l'histoire est absente. Elle ne figure pas non plus dans les projets de Sorel et de Marin Le Roy de Gomberville qui racontait que Louis XIII enfant avait été rebuté par les *Antiquités gauloises et françoises* de Claude Fauchet (1579) dont on lui faisait la lecture. Voir Georges Lacour-Gayet, *L'éducation politique de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1898.

à la lecture, par son valet de chambre La Porte, de *l'Histoire de France* (1643) de Mézeray et son précepteur, Péréfixe, composa à son usage un *Sommaire de l'histoire de France* que l'enfant feuilletait tous les soirs avec plaisir. Plus tard, il flatta son orgueil en fixant les grands traits de la légende henricienne dans son *Histoire du roi Henri le Grand* (1661). Desmarets de Saint-Sorlin conçut pour lui un jeu de cartes illustrant l'histoire des rois de France, gravé par Stefano della Bella (1644). Roi et père, Louis XIV fut particulièrement attentif à l'éducation de son fils, « Monseigneur ». L'histoire fut à l'honneur avec Bossuet, son précepteur, qui écrivit pour lui son *Discours sur l'histoire universelle* (1681) et une *Histoire de France* dont le dauphin consignait les leçons par écrit, et qui fut imprimée, à partir de ses notes, en 1747. Bossuet chargea encore Géraud de Cordemoy d'écrire une monumentale *Histoire de France* (1685-1689), achevée et publiée par son fils. Sous la houlette de Fénelon, le duc de Bourgogne et son frère le duc d'Anjou, fils de Monseigneur, durent à leur tour composer des histoires de France, en latin et en français. Les jeunes princes pratiquèrent l'histoire romaine, élaborèrent des chronologies, composèrent des parallèles et s'essayèrent même à décrire les hauts faits de leur grand-père alors sur le trône⁴. L'abbé Fleury assura les enseignements d'histoire sacrée et ecclésiastique⁵. Les princes devaient apprendre tout type d'histoire : l'histoire sacrée, en premier lieu, qui reposait sur les livres de la Bible ; l'histoire ecclésiastique, notamment de l'Église primitive ; l'histoire grecque et romaine, inépuisable réservoir d'*exempla* ; et, surtout, l'histoire de France, histoire dynastique qui relatait les règnes des ancêtres du roi régnant et du prince destiné au trône. La première phrase de l'*Abrégé* le rappelle : « Si la connaissance de l'histoire du monde est utile à un prince pour bien gouverner, il doit, à plus forte raison, être encore mieux instruit de celle de son royaume »⁶. La France, dont l'histoire remontait à Pharamond, pouvait s'enorgueillir d'être la plus ancienne monarchie d'Europe et, grâce à la conversion de Clovis, le plus ancien royaume chrétien. Dans une société où antiquité valait primauté et lettres de noblesse, ces titres n'étaient pas symboliques. Aussi les jeunes princes de France apprenaient-ils à se considérer comme les héritiers d'une tradition élaborée au fil

4 Les cahiers d'écolier du duc d'Anjou se trouvent aujourd'hui à la Biblioteca nacional à Madrid. Voir Ch. Grell « L'éducation de l'enfant-roi », art. cit., p. 25.

5 Claude Fleury, *Histoire ecclésiastique*, Paris, Emery Sangrain et P. Martin, 1722-1758, 37 vol., in-4°.

6 *Abrégé*, p. 113.

des siècles par les trois « races » qui s'étaient succédé sur le trône des lys : les Mérovingiens, les « Carlovingiens » et les Capétiens.

Quand il fut nommé en 1715, à la surprise de la Cour⁷, précepteur du petit roi, né duc d'Anjou en 1710, Fleury disposait donc d'un ample matériau dans lequel il pouvait puiser en prenant appui sur une véritable tradition éducative⁸. Il ne dérogea pas à la règle : Pierre Gaxotte et Michel Antoine ont souligné l'importance accordée à l'histoire dans l'éducation de Louis XV⁹. Le pape Clément XI à qui il soumit, comme la courtoisie le voulait, le plan d'éducation jugea même trop belle la part de l'histoire :

« Nous ne doutons pas que, pour lui inspirer du respect au Saint-Siège et pour l'animer vivement à lui rendre tous les devoirs d'une vénération filiale, vous ne vous contenterez pas seulement de lui présenter les exemples des très religieux rois de France, ses ancêtres, comme vous en prenez la voie avec beaucoup de sagesse, mais que vous l'instruirez encore de l'amour mutuel et véritablement maternel dont le Saint-Siège a chéri les rois ses prédécesseurs, et des bienfaits qu'ils en ont reçus dont votre profonde érudition ne manque pas de nous fournir des preuves illustres »¹⁰.

Le pape estimait les intérêts de l'Église romaine quelque peu négligés. L'*Abrégé de l'histoire de France* porte en effet témoignage du souci de Monsieur de Fréjus d'instruire le petit roi dans le menu détail des faits et gestes de ses ancêtres.

I - L'Abrégé de Fleury

Ce manuscrit n'a été que très récemment révélé au grand jour¹¹. Des péripiéties qui aboutirent à son dépôt dans une cote F « fourre-tout » aux Archives

7 Louis XIV n'appréciait pas beaucoup Fleury et le tint écarté de la cour, en disgrâce, dans l'évêché de Fréjus. C'est à la surprise générale que l'on découvrit que dans le second codicille de son testament, il désignait Fleury comme précepteur du petit prince, et Le Tellier, comme confesseur.

8 Pascale Mormiche, *Devenir prince*, op. cit.

9 Pierre Gaxotte, *Louis XV*, Paris, Flammarion, 1980 ; Michel Antoine, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989. Mais ils n'ont pas eu connaissance de l'*Abrégé*.

10 Cité par Maxime de Sars, *Le cardinal de Fleury, apôtre de la paix*, Paris, Hachette, 1942, p. 53. Il n'y a rien d'original dans cette démarche qui ne constitue pas un acte d'allégeance à l'Église de Rome, mais relève de l'échange courtois. Bossuet, le 8 mars 1679, avait déjà envoyé une longue lettre à Innocent XI pour lui exposer le plan d'études de Monseigneur, connue et publiée déjà lorsque Fleury fut nommé à son tour précepteur. Son *Epistola ad Innocentium XI de Institutione Ludovici Delphini* n'était pas destinée au public. Seuls le pape (en latin) et Louis XIV (en français) en eurent connaissance. Elle fut publiée tardivement, dans ces deux langues, en tête de *La Politique tirée des Écritures Saintes*, en 1709.

11 Et édité par les soins de son successeur Arnaud Ramière de Fortanier, et de moi-même (*Abrégé*).

départementales aujourd'hui des Yvelines, on sait peu de choses. Françoise Jenn, qui dirigea ce service, l'identifia, en 1990¹², grâce à l'adresse qui ne laisse aucune ambiguïté quant à l'identité du destinataire :

« Charles V, Louis XII, Henri IV et votre auguste bisaïeul vous fourniront aussi de grands exemples à imiter. La France s'attend à voir revivre en vous leurs principales vertus avec la félicité de leurs règnes; et c'est ce que les desseins de la Providence divine sur Votre Majesté semblent lui promettre.

Elle vous a enlevé à la mort contre toute espérance humaine : elle vous a préféré à deux Princes, vos aînés, non par aucun mérite de votre part, puisque vous étiez encore dans le berceau. Si Dieu n'eût eu en vue que sa miséricorde sur vous, il vous eût enlevé comme vos augustes frères, pour vous faire jouir avec eux de la félicité des Bienheureux; mais il vous a rendu à la vie et il a exaucé les vœux de toute la France qui demandait ardemment votre conservation. Nous avons donc tout lieu de croire qu'il n'a fait tous ces miracles que pour votre bonheur et qu'il Vous a destiné pour être un jour la gloire du nom Français »¹³.

Ce passage désigne clairement les deux princes, héritiers du trône, récemment décédés, Monseigneur, fils de Louis XIV, mort de la petite vérole le 9 avril 1711 et le duc de Bourgogne, son fils, le père de Louis XV, victime peu après son épouse, le 18 février 1712 de ce qui fut probablement une rougeole. Deux frères aînés de Louis XV disparurent aussi : le premier petit duc de Bretagne, qui ne vécut qu'un an (1704-1705) et le second duc de Bretagne, né en 1707, qui suivit ses parents dans la tombe le 8 mars 1712¹⁴. Restait le petit duc d'Anjou, né en 1710, unique héritier du trône. En regard d'une telle hécatombe, sa survie – que rien ne garantissait – tenait du « miracle ». Ce mot ne se trouve pas, par hasard, dans cette « Adresse au Roi ».

Quant à l'auteur, bien que le manuscrit ne soit pas signé, il s'agit sans conteste du cardinal de Fleury. On sait qu'il en fut, du moins, le maître d'œuvre, grâce à une lettre adressée au pape du 8 juin 1717 dans laquelle il avouait avoir été secondé dans ses recherches : « La place que j'occupe auprès du Roi m'engage à employer plusieurs personnes de lettres »¹⁵. À la même époque, il demanda l'attribution de prébendes auprès de l'abbaye de Tournus (dont il était l'abbé), nécessaires pour rémunérer ces aides dont l'identité est inconnue. Il existe, en outre un autre manuscrit dudit *Abrégé*, interrompu au règne de

12 Voir la notice n° 155 p. 35 consacrée à ces cinq volumes (cote 1/F/127 (1-5) dans le catalogue *Trésors d'archives. Deux siècles d'histoire, mille ans de mémoire dans les Yvelines*, Arch. dép. des Yvelines, 1990.

13 *Abrégé*, p. 114.

14 Olivier Chalaine, *L'année des quatre dauphins*, Paris, Flammarion, 2009.

15 BnF, Nouvelles acquisitions françaises 22 405, fol. 2.

Charlemagne, relié aux armes du cardinal : il s'agit de l'exemplaire personnel de Fleury dont héritèrent ses neveux qui, au milieu du XVIII^e siècle, exerçaient leur ministère à l'archevêché de Cambrai¹⁶.

Cette attribution ne nous renseigne toutefois pas sur la contribution personnelle du précepteur, qui reste difficile à évaluer. On ne sait, en effet, à peu près rien de la genèse de l'*Abrégé*; on ne possède ni brouillons, ni notes de lectures, ni esquisses. Les deux manuscrits, sans ratures, ni remords, sont le fait de copistes professionnels, notamment celui de Versailles, destiné au jeune roi, dont la calligraphie est très soignée et qui présente des illustrations enfantines rehaussées à la gouache, en parfait état de conservation, grâce à deux siècles d'oubli salvateur. On sait seulement que Fleury disposa de deux années, entre sa nomination et la prise en main de ses fonctions (1715-1717). S'il ne fit pas lui-même de recherches, on peut néanmoins lui attribuer, en tant que précepteur en titre, la philosophie de l'ouvrage. L'*Abrégé* étant d'abord un cours de politique ou « art royal », il est légitime de s'interroger sur la manière dont Fleury a conçu sa mission d'historien et de pédagogue.

L'*Abrégé* se présente sous la forme de cinq volumes grand in-octavo, soit quelque trois mille pages d'une écriture assez grande et très lisible. En dépit de son titre trompeur, l'ouvrage est long¹⁷, et quel que soit le point de vue envisagé, il est ennuyeux. Le plan, simple, annonce une histoire conventionnelle : deux tomes sont consacrés à la « première race », les Mérovingiens; trois à la seconde des « Carolingiens » et le découpage des chapitres suit l'ordre des règnes. L'*Abrégé* se présente donc comme une histoire dynastique, fidèle au plan éprouvé de la succession des races et des règnes¹⁸, dont le prince constitue le sujet central, conformément au principe rappelé quelques années auparavant par le père Daniel :

« L'histoire d'un royaume ou d'une nation a pour objet le Prince et l'État; c'est là comme le centre où tout doit tendre et se rapporter; et les particuliers ne doivent y avoir part qu'autant qu'ils ont eu de rapport avec l'un ou avec l'autre »¹⁹.

16 Bibliothèque municipale de Cambrai, Ms A 743-44-45.

17 *Abrégé*, p. 113 à 492, dans l'édition 2004, format in-4^o sur deux colonnes.

18 Hérité des *Grandes Chroniques*, c'est le plan de toutes les histoires de France depuis R. Gaguin et Paul Émile, voir M. Tyvaert, *Recherches sur les histoires générales de France au XVII^e siècle, domaine français*, université Paris 1, 1973 (thèse inédite); Chantal Grell, *L'histoire entre érudition et philosophie. Étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.

19 Gabriel Daniel, *Histoire de France depuis l'établissement de la Monarchie* (1696), éd. 1722, I, p. LV.

Pour chaque règne, Fleury associe biographie et annales, l'ordre des années étant souvent noté en marge. En fait, il s'agit sans doute moins d'annales – brèves notes écrites au fil des temps, consignnant les événements importants – que d'une chronique qui suppose une reconstruction chronologique de l'histoire. Ce parti pris, qui peut être heureux pour suivre le déroulement d'une vie, l'est moins pour relater l'histoire d'un royaume qui nécessite la mention de faits très divers. Loin d'ordonner le propos, l'ordre chronologique sème parfois la confusion, nécessitant un effort de mémoire permanent²⁰. Un exemple illustre ce défaut : dans le chapitre relatif à Charlemagne – le plus long de l'ensemble²¹ –, le lecteur éprouve les plus grandes difficultés à suivre le déroulement des guerres saxonnes, étendues sur 33 années, découpées en campagnes dont le récit n'a aucune suite, mais une conclusion toujours identique : « Il s'en [des Saxons] fit un grand carnage ». La forme annalistique fractionne et découpe le propos et la structure même du récit, marquée par d'incessants alinéas²², contribue à accroître la confusion. La décomposition de l'empire carolingien, aux IX^e-X^e siècles, illustre encore ce travers : les soulèvements répétés des féodaux, les invasions normandes et hongroises, les guerres, les massacres, les pillages, les chantages et les trahisons font toute la matière du récit. Domine le sentiment d'une ruine universelle, sans qu'aucun élément ne permette jamais ni de saisir l'ampleur et la logique de la catastrophe (seules sont en cause les passions les plus élémentaires comme la soif de pouvoir et de richesses), ni même de comprendre la politique des rois successifs, marionnettes impuissantes, témoins d'un désastre dont ils vont endosser, au tribunal de l'histoire, leur part de responsabilité. Ce découpage systématique

20 G. Daniel, dans la préface de son *Histoire de France*, avait évoqué avec perspicacité les défauts d'un tel plan que Fleury applique néanmoins à la lettre : « [L'historien] doit toujours se souvenir de la différence qu'il y a entre des annales et une histoire régulière. Dans les annales ou dans une chronique, l'arrangement des matières est déterminé par la chronologie. On y range par années ce qui s'est passé dans chaque année. On place, par exemple, dans une, les dispositions à un certain événement; dans la suivante, l'événement même, et dans la troisième, les suites de l'événement. Si l'on observait cette méthode dans une histoire, elle serait très sèche et fort ennuyeuse. Un épisode ainsi partagé et interrompu par d'autres faits qui n'y ont point de rapport, perd tout son agrément. L'esprit aime naturellement à voir l'effet joint à sa cause, et qu'on le satisfasse au plus tôt sur ce qu'on lui fait espérer. Il faut, en ces occasions qui sont fort fréquentes dans l'histoire, avoir plus d'égards à la suite des choses qu'à l'ordre des temps, et ne point craindre d'empiéter sur une année, pour unir des choses qu'il ne convient point de séparer. » éd. cit., préface, vol. I, p. LXIV.

21 *Abrégé*, p. 247-297.

22 Aucune hiérarchie dans la structure. Pour rendre le texte plus lisible, il a été procédé à des regroupements de paragraphes dans l'édition imprimée. Il n'est pas à exclure que la multiplication des alinéas puisse aussi s'expliquer par l'apprentissage de la lecture orale auquel ce manuscrit aurait peut-être aussi servi.

nuit à l'intelligence des faits, à la compréhension des enchaînements et à toute tentative de hiérarchisation des données. Fleury procède par accumulation, convoque de trop nombreux témoins, mentionne des faits sans conséquence. Cette approche, pour le moins rébarbative, peut lui servir toutefois d'alibi : il estime être ainsi en droit d'affirmer que son propos est objectif, qu'il s'en tient aux faits et ne les interprète pas. Le choix même de la forme de l'« abrégé » tend encore à renforcer cette fausse neutralité, car ce terme ne désigne pas ici la longueur, mais l'attitude du précepteur qui se met en retrait. C'est évidemment avec une suspecte insistance qu'il feint de s'effacer.

La manière dont Fleury en use avec ses sources permet de jeter un soupçon sur son « objectivité » réelle. Il procède évidemment à des choix, mais sans en rendre jamais compte, ni d'ailleurs citer ses sources. Fleury n'est pas un érudit²³ et n'entend d'ailleurs pas faire œuvre d'érudition : l'*Abrégé* ne comporte aucune note, les sources et les historiens récents n'y sont pas même cités. Au mieux mentionne-t-il de temps à autre « un auteur moderne », sans autre précision. À l'en croire, l'histoire ne se prête ni à débat, ni à discussion : c'est un savoir tissé de certitudes et seuls quelques points de détail peuvent faire l'objet de soupçons. Ceci tient évidemment au statut que Fleury attribue à l'histoire dans la formation politique et, en premier lieu, à l'histoire dynastique, mémoire du prince et du royaume sur laquelle repose la continuité de l'État.

II - L'approche historique de Fleury

Le récit fait ainsi l'économie des faits trop manifestement douteux et sujets à caution. Il est très bref sur les premiers rois : Pharamond, Clodion, Mérovée. Fleury tient à écarter les traits fabuleux. Ainsi l'histoire de Clovis est-elle allégée de quelques péripéties, mais les pieuses légendes, au cœur du légendaire royal, sont évidemment rapportées, de la conversion de Tolbiac à la blanche colombe qui apporta la Sainte Ampoule lors du baptême, assimilé au sacre, de Reims :

« La pieuse tradition de la France est que, ceux qui portaient le Saint Chrême ne pouvant passer à cause de la foule, une colombe porta du ciel la sainte ampoule, qui est une petite fiole de baume avec lequel saint Remi sacra Clovis et qui a servi depuis à sacrer nos rois. Saint Grégoire évêque de Tours, presque

23 Guy Chaussinand-Nogaret, *Le cardinal de Fleury. Le Richelieu de Louis XV*, Paris, Payot, 2002, remarque avec raison qu'il fut le seul cardinal ministre à n'avoir pas eu de bibliothèque digne de ce nom. Saint-Simon, toujours mauvaise langue, rapporte qu'il faisait corriger les thèmes latins du jeune roi par les pères jésuites de Louis-le-Grand car il ne savait pas assez de latin lui-même. Était-il plus fêru en histoire ?

contemporain, n'a point fait mention de ce miracle dans son Histoire. Et c'est le célèbre Hincmar archevêque de Reims qui, trois cent cinquante ans après, l'a rapporté le premier sur la foi d'une vieille chronique qu'il cite. Si ces sortes de merveilles ne portent pas avec elles un caractère de certitude qui ôte tout sujet d'en douter, elles n'ont pas aussi des marques assez évidentes de fausseté pour être entièrement rejetées »²⁴.

Les censures sont, le plus souvent, d'ordre moral. De Childéric, Fleury rapporte surtout la description de la tombe, découverte à Tournai en 1653²⁵. Ce trésor, offert par l'empereur à Louis XIV, se trouvait alors à la Bibliothèque du roi et le jeune roi pouvait l'admirer²⁶. Mais de ses divertissantes amours avec Basine, qui avaient réjoui des générations de lecteurs, le jeune roi ne saura rien : « Un auteur inconnu, postérieur de deux siècles à Childéric, en a écrit des choses merveilleuses, mais qui tiennent beaucoup plus du roman que de l'histoire. Nous ne nous arrêterons pas à les rapporter, parce qu'elles ne méritent aucune croyance »²⁷.

S'adressant à un enfant, on comprend que Fleury reste discret sur les frasques d'un roi. Mais pourquoi insiste-t-il, ailleurs, sur des épisodes dans l'ignorance desquels il aurait pu le laisser? Son insistance à dénoncer les funestes effets de l'« incontinence » est, à bien des égards, suspecte. À l'en croire, ce vice caractérise les mauvais princes. Pourquoi, dès lors, consacrer de longues pages à laver Charlemagne – le modèle des bons princes – des accusations proférées à son encontre dont l'enfant ne pouvait pas avoir eu connaissance? Fleury se lance dans un plaidoyer bien embarrassé, montrant que l'empereur, qui vécut très âgé, avait eu « successivement » plusieurs « concubines », sans jamais avoir répudié aucune de ses quatre épouses. La preuve que cela avait été possible, il la trouvait dans saint Jérôme qui avait cité le cas extrême d'un homme, veuf de vingt épouses qui prit pour femme une veuve de vingt-deux maris. Fleury invoque encore le cas, plus banal, de quatre ou cinq mariages successifs en douze à quinze ans pour conclure : « Ce ne sont pas des événements si difficiles à croire ni si opposés à la vraisemblance pour

24 *Abrégé*, p. 138.

25 *Abrégé*, p. 133.

26 Sur la tombe de Childéric, Jean-Jacques Chifflet, *Anastasis Childerici I, Francorum Regis, sive The-saurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effusus et commentario illustratus*, Anvers, 1655. Emporté à Vienne en 1658, le trésor fut offert par Léopold 1^{er} à Louis XIV en 1665, en remerciement de son expédition du Saint-Gothard. Sur ce trésor, Michel Kazanski et Patrick Périn, « Le mobilier funéraire de la tombe de Childéric 1^{er} : état de la question et perspectives », *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, 1988, p. 13-38.

27 *Abrégé*, p. 133. Voir George Huppert. *L'idée d'histoire parfaite*, Paris, Flammarion, 1972.

nier qu'ils aient pu arriver; et nous avons d'ailleurs des garants si certains de la soumission de Charlemagne aux lois de l'Église, qu'il faudrait des démonstrations évidentes pour juger qu'il s'en fût écarté, surtout dans les dernières années de sa vie qu'il passa si saintement »²⁸.

L'intime conviction tient ici lieu de « preuve » et l'on sent la fragilité de tels arguments. Ces propos embarrassés étaient-ils nécessaires avant l'éloge final? Pourquoi Fleury jugea-t-il opportun de faire ici siennes les réflexions que Cordemoy, qui avaient fait l'objet d'une réprobation dans la préface de l'édition posthume de l'ouvrage?²⁹ Pourquoi reprendre ces critiques pour exonérer le roi modèle d'un vice aussi grave, sinon pour mettre en garde le jeune prince contre la luxure et les femmes?

Que les mauvais princes aient été « incontinents » est une évidence pour Fleury. Les reines qui se piquèrent de porter la culotte furent aussi affectées par ce vice. Frédégonde, l'épouse de Chilpéric, « artificieuse », « ambitieuse », « implacable », « vindicative » doit mettre en garde le jeune roi contre la perfidie des femmes, source quotidienne de perte. Si Fleury lui fait grâce du meurtre de son époux, il n'épargne pas à son élève le récit détaillé de ses frasques et de ses forfaits supposés, ainsi que de ceux, aussi fantaisistes probablement, de sa belle sœur Brunehaut. Un semblant de discrétion sert ici à attiser la curiosité du jeune roi : « Les années suivantes ne sont remplies que de mouvements de guerres excitées par les intrigues [...] dont le récit ne serait ni agréable, ni instructif; ce n'est qu'un tissu d'infidélités, d'innocents persécutés, de trahisons, de meurtres, de traités conclus et violés »³⁰. Ainsi mis en appétit au long de plusieurs règnes, le jeune roi pouvait-il se familiariser avec les calomnies de Frédégaire, données pour argent comptant, sans référence aucune à d'autres sources anciennes beaucoup plus modérées. C'est ainsi que Fleury entendait inspirer à son élève l'horreur de la lubricité.

Au fil des pages, le précepteur parcourt une galerie des bons et des mauvais princes qui ne présente, d'ailleurs, aucune originalité. Le prince modèle est pieux, respectueux de l'Église, juste, bon et grand travailleur. Charlemagne est son héros :

28 *Abrégé*, p. 295-296. Il s'arrête longuement sur le terme de « concubine », qui l'embarrasse.

29 Louis Géraud de Cordemoy, *Histoire de France*, Paris, J.B. Coignard, 1686, 2 vol. in-fol., cf. la « Dissertation sur les mariages de Charlemagne », vol. I, p. 650 sv.

30 *Abrégé*, p. 160. Sur ces deux reines, Ch. Grell, « Deux reines face au tribunal de l'histoire : les procès de Brunehaut et de Frédégonde », colloque *Les Procès politiques, XIV^e-XVII^e siècles*, Yves-Marie Bercé (éd.), École française de Rome, 2007, p. 553-75.

« Né pour commander à toute la terre par l'étendue de son génie, également admirable à la tête d'une armée, dans un conseil, dans un concile, et même dans une assemblée de savants; laborieux, infatigable, patient, humain, affable, libéral, aimant les gens de mérite, bon maître, bon ami, tendre pour ses enfants aussi bien que pour ses femmes, occupé toujours du bonheur de ses sujets, du soin de les rendre meilleurs. Son nom, après neuf siècles, n'a rien perdu de son éclat. Il est encore aujourd'hui le modèle des rois et n'a pu être effacé que par saint Louis dont l'éminente sainteté fait disparaître la gloire de toutes les grandeurs humaines »³¹.

En contrepoint, son fils, Louis le Pieux dit alors le « Débonnaire »³², présente le cas pathétique d'un prince qui, né avec d'éminentes qualités personnelles et animé toujours du souci de bien faire, accumula fautes et erreurs et détruisit l'œuvre de son père :

« Quand il fut abandonné à lui-même, et qu'il devint le maître d'un si vaste empire, il montra bientôt son incapacité pour porter un si pesant fardeau et il fit voir que le caractère essentiel d'un roi lui manquait : je veux dire l'élévation, l'étendue du génie et la fermeté.

Né avec toutes les vertus d'un particulier et d'un chrétien, il n'en avait aucune d'un souverain. Occupé de minuties et de bagatelles, il négligeait les devoirs indispensables de la royauté. La religion qui par elle-même élève l'esprit et le cœur, ne servait qu'à abaisser le sien, parce qu'il n'en suivait pas les grands principes, et qu'il ne s'attachait qu'à ce qui était plus petit et plus convenable à un moine qu'à un prince.

Sévère à contretemps, et quelquefois trop indulgent quand il ne fallait point l'être, il n'avait aucune règle sûre de conduite. Également susceptible de soupçon mal fondé, et trop facile en même temps à se confier sans mesure, il ne connaissait point les hommes et ne savait pas s'attacher ceux qui eussent été les plus propres à le servir utilement »³³.

Les vertus privées sont, certes, nécessaires au bon prince. Mais il lui faut, de plus, les qualités propres au prince – jugement, autorité, élévation – sans lesquelles il ne peut exercer le pouvoir, art difficile entre tous :

« Tous les matins il allait à l'église et y priaît longtemps à genoux, battant quelquefois le pavé de son front et répandant des larmes. Tous les jours il donnait

31 *Abrégé*, p. 297. Sur l'image de Charlemagne, qui n'était plus alors la référence idéale pour la monarchie absolue, mais l'était plutôt pour l'opposition nobiliaire : Robert Morrissey, *L'empereur à la barbe fleurie. Charlemagne dans la mythologie et l'histoire de France*, Paris, Gallimard, 1997.

32 Surnom ainsi commenté par Fleury : « La bonté de son naturel lui gagn[ai] le cœur des Français et lui f[il]t donner le surnom latin de *pius* qu'on traduit communément par celui de "débonnaire" », *Abrégé*, p. 302. Pasquier note que ce surnom évoquait la pusillanimité et cite le roi Henri III pour qui « cette parole impliquait je ne sais quoi de sot », *Recherches de la France*, vol. V, éd. 1665, in-fol., p. 390.

33 *Abrégé*, p. 301-02.

l'aumône avant ses repas, et partout où il était, il y avait des logements marqués pour les pauvres. On ne peut trop louer sa religion, sa charité et son application à faire rendre la justice : mais avec tant de qualités admirables, il n'y avait rien de grand en lui, et il ne sut jamais s'attirer le respect, la considération et l'autorité qui doivent faire le principal caractère des princes.

Libéral sans choix et sans discernement, il enrichissait des favoris sans mérite. Il ne savait ni punir, ni pardonner à propos. Gouverné toujours par des ministres intéressés, ou par sa femme, il leur abandonnait le soin du royaume pour ne s'occuper que de bagatelles, et il fut le jouet de ses enfants. S'il en fut méprisé et traité indignement, il y eut certainement beaucoup de sa faute. En un mot, il fut bon père, trop bon mari, un saint et vertueux particulier, et en tout un très médiocre prince »³⁴.

Entre tous les vices fustigés, la paresse fait aussi l'objet de remarques insistantes. Fleury se fait l'écho d'un souci de Louis XIV qui rappelait, au début de ses *Mémoires*, le mépris que lui avaient inspiré les rois « fainéants » : « Dès l'enfance même, le seul nom des rois fainéants et des maires du Palais me faisait peine quand on le prononçait en ma présence.³⁵ » Absence de travail est synonyme de vacance du pouvoir et rien n'est plus destructeur pour l'autorité monarchique. La paresse est un vice personnel ; elle est aussi la conséquence d'une mauvaise éducation. En témoignent les derniers Mérovingiens, volontairement élevés dans l'oisiveté par d'ambitieux maires du Palais, les ancêtres de Pépin le Bref et de Charlemagne. Tel Childebart II :

« Élevés dans l'oisiveté comme son père et son frère, les confidents de Pépin [...] lui disaient sans cesse qu'il était indigne d'un roi de s'embarrasser d'aucun soin ; qu'il n'était fait que pour mener, séparé des autres hommes, une vie délicieuse ; qu'il ne devait se communiquer que rarement à ses sujets et qu'il suffisait de se montrer une fois tous les ans au champ de Mars pour y recevoir les hommages et les présents des grands du royaume. Des conseils si doux, pour des princes qui fuient naturellement la peine, trouvèrent facilement croyance auprès de Childebart. Il jouissait tranquillement des plaisirs de la campagne et de la beauté de ses jardins. Il avait des chevaux et des oiseaux et on lui fournissait abondamment tout ce qui pouvait l'amuser et l'entretenir dans cette honteuse fainéantise. C'est ainsi que Childebart passa les dix-sept années qu'il porta le nom de roi, sans avoir pensé une seule fois à en faire les actions et à en mériter le glorieux titre [...]. On ne lui reproche aucun vice, ni débauche »³⁶.

Comble de la déchéance : ces rois étaient promenés dans des chariots tirés par des bœufs, attelage indigne, précise le précepteur, d'un train royal mais à l'image

34 *Abrégé*, p. 333.

35 Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du dauphin*, [1661], éd. Pierre Goubert, 1992, p. 44.

36 *Abrégé*, p. 207.

de l'abaissement dans lequel le royaume était précipité. Dans son zèle, Fleury va même jusqu'à expliquer à l'enfant que si les derniers princes mérovingiens moururent jeunes, la faute en incombait à l'oisiveté dont ils avaient été les victimes :

« On apprend [...] par la courte durée de vie de ces rois fainéants, que rien ne contribue plus à l'abrégé que la mollesse et l'oisiveté. Aucun d'eux n'atteignit l'âge de 40 ans, et l'enfance continuelle dans laquelle ils vivaient ne leur permettait pas même de vieillir. La vigueur du corps ne s'affaiblit pas moins que celle de l'esprit quand on ne l'entretient pas par un exercice convenable; et la paresse ne détruit pas moins la santé qu'elle rend stupides et hébétés ceux qui se livrent à la funeste habitude de ne rien faire et presque même de ne point penser »³⁷.

On trouve donc, sous la plume de Fleury, beaucoup de jugements moraux, dans la tradition des Miroirs des Princes. Rien d'original dans ses blâmes et ses louanges, si ce n'est le caractère très simpliste des jugements que l'on peut, peut-être, mettre sur le compte de la jeunesse du roi (7-8 ans) dont il fallait pourtant, eu égard à l'âge de la majorité des rois de France (12-13 ans), assurer rapidement la formation politique.

III - Les leçons de l'histoire

Au-delà de ces jugements, quelle est la philosophie générale de l'ouvrage? Quel sens l'histoire y a-t-elle? Quelles leçons le jeune prince en pouvait-il tirer?

Le royaume de France, explique Fleury, n'a pas toujours été prospère. Son histoire est faite d'une alternance de grandeurs et de décadences, de phases expansionnistes où la France domine l'Europe, et de temps de repli, sur un territoire exigü, où le pays reprend de nouvelles forces. À plusieurs reprises, la « France » domina l'Europe : au temps des migrations de Sigovèse et de Bellovèse, à l'origine du peuplement du vieux continent³⁸; avec les conquêtes de Clovis, puis sous l'empire de Charlemagne :

« Ainsi l'Empire d'Occident demeura paisible entre les mains de Charles, et les bornes de cet Empire furent la Vistule et la mer Baltique, l'Océan et la Méditerranée, les monts Pyrénées jusqu'à la source de l'Èbre et à son embouchure, la Vulturne en Italie, et presque tout le cours du Danube : pays immense à la vérité et rempli de nations barbares aussi belliqueuses qu'indociles »³⁹.

37 *Abrégé*, p. 229. Curieuse théorie médicale. Plus perspicace, Cordemoy estimait que c'était la succession des minorités qui avait gravement porté atteinte au pouvoir et favorisé les usurpations des maires du Palais.

38 *Abrégé*, p. 117.

39 *Abrégé*, p. 290.

Après l'apogée, le repli : la France est incapable de conserver ses biens et de faire respecter ses droits. La faute en incombe aux partages auxquels les Capétiens ont heureusement mis fin en réservant au seul aîné la couronne. « Il faut que tout tombe dès qu'on s'écarte de l'unité ». L'histoire des deux premières races est l'illustration de cette maxime.

Pour Fleury, les partages des Mérovingiens ne furent pas les plus funestes : Clovis avait pris quelques précautions, laissant Paris capitale commune. Les partages qui eurent alors lieu furent provisoires et il y eut des réunions (sous les règnes de Clotaire 1^{er} et de Clotaire II) qui en atténuèrent les effets. Ces premiers partages, à géométrie variable, n'aboutirent pas à la constitution de royaumes concurrents, pris en main par des dynasties rivales. Le jeu des recompositions permit, sous la première race, de sauvegarder le principe de l'unité de la couronne de France.

Les partages des Carolingiens furent, en revanche, beaucoup plus néfastes. Louis le Débonnaire avait hérité de l'ensemble, mais le partage qu'il réalisa, entre ses fils, fut catastrophique. Trois étapes conduisirent les descendants de Charlemagne à perdre l'ensemble de leurs possessions en deux siècles : les partages irresponsables de Louis le Débonnaire ; le désastreux règne de Charles le Simple (898-923) marqué par la perte de la « France orientale » en 913 ; le serment, enfin, prêté par Charles, fils puîné de Louis IV à l'Empereur pour la Lorraine, qui annonce la fin de la deuxième race, et le nécessaire renouveau capétien. À cette date, l'empire se réduisait à une poignée de terres autour de Laon.

Le schéma à l'œuvre dans l'histoire est donc le suivant : une famille prend en charge les destinées du royaume à construire de toutes pièces : Clovis doit conquérir son royaume, Pépin le Bref restaurer le pouvoir monarchique, Hugues Capet reconstruire la France sur un champ de ruines. Cette famille porte très rapidement le royaume à son apogée (Clovis, Charlemagne). S'ensuivent des affaiblissements liés aux partages, à la faiblesse des princes eux-mêmes, dont la paresse accélère le processus. Les princes « fainéants » se succèdent chez les Mérovingiens après Clovis II et le dernier Carolingien, Louis V, fut aussi surnommé « fainéant ». Une sorte de respiration – jeunesse, maturité, crises et ruine – marque ainsi l'histoire du royaume, ponctuée par la succession des races. La chute n'est *in extremis* enrayée que lorsqu'une nouvelle famille prend en main les destinées du royaume.

L'*Abrégé* s'arrête en 987, à l'avènement d'Hugues Capet. Jamais la suite n'en fut écrite. Ce silence donne à penser que les Capétiens sont parvenus à briser ce cycle et à vaincre les forces de dissolution puisque sept siècles plus tard, la France de Louis le Grand est à l'apogée de sa puissance. Fleury ne se prononce pas sur ce point, mais il défend l'idée d'un point d'équilibre qui permet à ses yeux au royaume de conserver sa vitalité et sa cohésion, sans se mettre en danger : ce sont ses frontières « naturelles » qui désignent une sorte de royaume intemporel, dont la Gaule romaine fut la première ébauche : « La France, telle qu'elle existe aujourd'hui, renferme une grande partie d'un vaste pays qu'on appelait autrefois la Gaule ou les Gaules, et qui était borné par le Rhin, les Deux-Mers, les Alpes et les Pyrénées »⁴⁰. Sans être clairement explicitée, l'idée de « frontières naturelles » se dessine au fil des pages. Entre conquêtes et défaites, elles représentent comme l'équilibre idéal, pour Clovis comme pour Fleury, qui s'appliqua à rendre la Lorraine à la France et donc, au royaume « ses » frontières⁴¹.

Ainsi reconstituée, forte de sa cohésion, la France était-elle à l'abri de la décadence et de la corruption? La réponse est clairement non. Les plus grands des rois, explique Fleury, la portent au faite de sa puissance, mais leurs héritiers sont impuissants à la maintenir. Fleury le montre à propos des enfants de Clovis, du malheureux Louis le Débonnaire qui ruina l'œuvre de son père. L'entrée en matière du chapitre qui lui est consacré appelle l'attention :

« Mais tel est le sort des grandeurs humaines qu'elles ne peuvent se maintenir longtemps dans un même état. Quand elles sont parvenues à une certaine période, il est presque impossible qu'elles ne tombent, et tôt ou tard elles se sentent de la caducité qui y est inséparablement attachée. Ce sont les grands princes qui forment les grandes monarchies ; et rien n'est plus rare dans tous les siècles et dans tous les pays que d'en voir plusieurs de suite avec les qualités nécessaires pour bien gouverner »⁴².

L'héritier de Louis le Grand saura-t-il, quant à lui, relever le défi? L'histoire présentée à l'enfant est cruelle. D'entrée, les leçons mettent l'accent sur la responsabilité personnelle des princes et l'analyse détaillée de leurs fautes, au fil des pages, en fait les principaux acteurs des drames qui se jouent. L'analyse du règne de Louis le Débonnaire, plus que tout autre, met en relief toutes les

40 *Abrégé*, p. 117.

41 La Guerre de succession de Pologne permit à la France de mettre la main sur la Lorraine, convoitée de longue date. Le traité de Vienne (18 novembre 1738) attribuait la Lorraine à Stanislas Leszczyński et prévoyait, à la mort de ce dernier (survenue en 1766), son intégration dans le royaume de France.

42 *Abrégé*, p. 301.

difficultés du métier de roi : il ne suffit pas d'être homme de bien pour être un bon prince ; de connaître ce qui est juste pour savoir exercer la justice ; d'aimer Dieu pour en être éclairé ; de vouloir le bien de ses sujets pour y parvenir. L'exercice du pouvoir est douloureux, il impose de nombreux sacrifices personnels et le roi est responsable devant Dieu et le tribunal de l'histoire du royaume qui lui est confié.

Comment gouverner sagement ? Avec prudence, explique Fleury. La sagesse invite à ne rien bousculer :

« Les royaumes se maintiennent d'ordinaire par les mêmes causes qui les ont formés. Les corps politiques ont beaucoup de ressemblance avec le corps naturel, et ils doivent être construits presque par les mêmes principes. Il n'y aurait guère moins de danger à vouloir changer tout d'un coup la constitution d'un État qu'à déranger, à un certain âge, le tempérament du corps humain, par un changement total de régime.

Les maux mêmes, quand ils sont anciens et invétérés, deviennent une seconde nature ; et il y aurait d'ordinaire plus d'inconvénient à vouloir les guérir, qu'à les souffrir. Les hommes accoutumés de tout temps à certains usages, quoique mauvais, n'en voient introduire de nouveaux qu'avec une extrême peine, et ils regardent comme une témérité de vouloir détruire ce que leurs pères ont établi ou toléré par de bonnes et solides raisons »⁴³.

Un royaume vieillissant, rongé par des maux qu'il faut se garder de soigner : ce sont là les propos d'un homme âgé. Fleury avait 62 ans en 1715 et 90 en 1743. Ministre, il se révéla fermé à tous les nouveaux courants de pensée, hostile aux hommes de lettres et aux philosophes, méfiant à l'égard de toutes les initiatives, intraitable en matière d'orthodoxie religieuse et parfaitement despotique dans sa manière de gouverner⁴⁴.

IV – Les ambitions de Fleury

En relatant l'échec des deux premières races, impuissantes à défendre des droits sans cesse contestés, les leçons de Fleury ne pouvaient qu'accroître l'inquiétude et le désarroi d'un enfant contraint de prendre très tôt les rênes

43 *Abrégé*, p. 113.

44 Saint-Simon, qui ne l'aimait pas, a écrit à son propos : « Jamais roi de France, non pas même Louis XIV, n'a régné d'une manière si absolue, si sûre, si éloignée de toute contradiction, et n'a embrassé si pleinement et si despotiquement toutes les différentes parties du gouvernement de l'État et de la cour, jusqu'aux plus grandes bagatelles. », *Mémoires*, vol. VII (1718-1721), Yves Coirault (éd.), Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1987, p. 93.

du pouvoir, et l'inciter à conserver à ses côtés, un Mentor susceptible de le seconder dans l'exercice difficile et si ingrat de l'« Art royal ».

Sous-précepteur de Louis XV, l'abbé Vittement avait quotidiennement côtoyé Fleury. Retiré chez les Frères de la Doctrine chrétienne, il devait, Fleury ministre, déclarer détenir un secret relatif à l'éducation de Louis XV dont il ne pouvait révéler la teneur :

« La toute-puissance de l'Évêque de Fréjus durera autant que sa vie, et son règne sera sans mesure et sans trouble. Il a su lier le roi par des liens si forts, que le roi ne peut jamais les rompre. Ce que je vous dis là, c'est que je le sais bien. Je ne puis vous en dire davantage; mais si le cardinal meurt avant moi, je vous expliquerai ce que je ne puis faire pendant sa vie »⁴⁵.

Il mourut en 1732 et Fleury en 1743. Il emporta donc son secret dans la tombe et Saint-Simon, d'Argenson et le duc de Richelieu ne purent que formuler des suppositions sur ces « liens si forts » qui ne sauraient évidemment pas désigner des relations scabreuses entre le précepteur et l'enfant. Pour Guy Chaussinand-Nogaret, ces propos visent probablement l'autorité absolue que Fleury s'était acquise sur le jeune roi, maintenu en situation de totale dépendance. C'était le sentiment des contemporains que Fleury

« n'aurait eu d'autre objectif que de capter la confiance du petit prince, de se rendre nécessaire en le laissant dans l'ignorance; flattant son penchant à la paresse, il l'aurait éloigné de tout travail sérieux, aurait laissé son esprit en friche, accentué son indolence naturelle et les traits les plus négatifs de son caractère, timidité, méfiance, dissimulation. En un mot, il ne lui aurait rien appris, sinon à se défier de ses capacités de manière à le rendre entièrement dépendant de son maître, sans nul désir ni aptitude de s'affranchir de sa tutelle »⁴⁶.

Le cardinal de Bernis, qui ne compte pas au rang des détracteurs les plus sévères du cardinal, avait clairement soupçonné ce dernier de s'être assuré une autorité absolue sur le jeune roi qui, en en faisant son premier ministre, se déchargea sur l'ambitieux vieillard du poids des affaires :

« Je ne dois pas dissimuler les fautes. La plus grande de toutes a été de diminuer dans le roi le goût qu'il aurait eu pour le travail. Ce prince avait besoin d'occupations, il avait toutes les qualités nécessaires pour travailler utilement. La défiance que le cardinal lui a inspirée sur ses propres lumières est également injuste et déraisonnable »⁴⁷.

45 Cité dans (2004), p. 95. Voir Saint-Simon, *Mémoires*, éd. citée, vol. VII, p. 432.

46 Guy Chaussinand-Nogaret, *op. cit.*, p. 37.

47 Bernis, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, 2000, p. 105-106.

À lire attentivement l'*Abrégé*, il semble effectivement que Fleury ne chercha pas à stimuler l'intelligence de l'enfant. En lui enseignant l'histoire comme il le fit, il ne lui apprit pas à réfléchir, ni à analyser les situations, ni à comprendre les problèmes et à tenter de les résoudre, ni à répondre aux argumentations, ni à faire face aux oppositions. Les débats du temps sont totalement passés sous silence et, plus grave, toute l'histoire récente. Il fallut que le duc d'Orléans et le cardinal Dubois prennent en main le jeune roi et l'initient aux problèmes politiques du temps et aux affaires internationales⁴⁸. Ce cours d'histoire, loin de se révéler formateur comme avaient pu l'être les ouvrages naguère rédigés par Bossuet ou Cordemoy, semble avoir été un moyen – parmi d'autres – pour accabler l'enfant sous le fardeau de responsabilités qu'il n'avait pas été préparé à affronter, ni à assumer. Conçu par un esprit ambitieux, l'*Abrégé* fut un instrument pour conquérir le pouvoir.

Chantal GRELL

Université de Versailles-Saint-Quentin,

États, Société, Religion – EA 2249

chantal.grell@uvsq.fr

48 Le régent et le cardinal Dubois s'en inquiétaient à juste titre, qui prirent en main l'éducation du prince chaque jour et reprirent, entre autres, les précieux rapports des intendants commandés par Beauvillier pour Monseigneur, alors édités par Boulainvilliers dans *l'Etat de la France dans lequel on voit tout ce qui regarde le gouvernement ecclésiastique, le militaire, la justice, les finances, le commerce, les manufactures, et le nombre des habitants et en général ce qui peut faire connaître à fond cette monarchie*, Londres, 1727.